

ORGANISER UNE VENTE DE GARAGE

Un certificat d'autorisation n'est pas requis pour faire une vente de garage.

Les ventes de garage sont autorisées dans les secteurs résidentiels aux conditions suivantes :

- les ventes de garage sont autorisées seulement pour les habitations unifamiliales, bifamiliales ou trifamiliales;
- il ne peut y avoir plus de deux ventes de garage par logement par année;
- la vente doit être faite par l'occupant du logement;
- la vente ne peut durer plus d'une journée, et ne peut se tenir qu'entre 8 h et 18 h.

Enseignes autorisées dans toutes les zones

Les enseignes indiquant une vente de garage, d'une superficie n'excédant pas 0,5 mètre carré (5,4 pieds carrés), à raison d'un maximum de deux enseignes par vente de garage, à la condition qu'elles soient enlevées le jour de la vente de garage, dès que ladite vente est terminée.

La sécurité et les ventes de garage

Vous pensez peut-être que c'est une blague, «la sécurité et les ventes de garage»? Mais non ! Pensez-y, c'est logique.

Supposons que la vente de garage de l'année se tienne dans votre rue. Des autos sont stationnées partout et vous ne pouvez même plus sortir de votre entrée; il n'y a donc pas suffisamment d'espace pour laisser passer un véhicule d'urgence. Il serait bon d'y penser, n'est-ce-pas?

Où exactement tiendrez-vous cette activité? Est-ce vraiment une vente de garage ou plutôt une vente de déménagement? Les gens circuleront-ils dans votre maison? Si oui, ne serait-il pas préférable de limiter l'accès à certaines pièces ou d'avoir quelqu'un qui accompagne les acheteurs dans votre maison? Généralement, les ventes de garage ont lieu dans le garage ou dans l'entrée d'auto mai il est possible qu'on vous demande la permission d'utiliser votre téléphone ou votre salle de bain. Les gens ne comprendront peut-être pas que vous refusiez, mais ce sont tout de même des étrangers qui désirent entrer dans votre maison. Donc, refusez poliment. Pour ce qui est du téléphone, si vous en avez un à l'extérieur, parfait! Sinon, il est préférable, encore une fois, de refuser poliment.

Tout le monde n'est pas malhonnête et la plupart des gens ne sont qu'à la recherche d'une aubaine. Cependant, on a vu des voleurs mettre la main sur des petits objets dans la maison ou noter l'emplacement d'objets de valeur pour plus tard. Le dicton «mieux vaut prévenir que guérir» est un conseil qui s'applique ici. Soyez prudent et vigilant. Assurez-vous aussi que votre propriété est sécuritaire pour tous. En cas d'accident, la négligence pourrait vous coûter cher. Un coup de téléphone à votre agent d'assurance, avant l'activité, vous permettra d'en avoir le coeur net.

Votre sécurité nous tient à coeur.